

2026-008

**CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHÉ TERRITORIAL
À TEMPS COMPLET OUVERT AUX 2 GRADES**

L'an deux mil vingt-six, le 26 février, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 11 février 2026, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMO USSIN, Anne-Marie CHENAL,
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusée :

Madame Sylviane DUCHOSAL

Absents :

Madame Rose PAVIET
Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

En cours de remplacement :

Madame Sylvie FONDARD

Date de publication : 27 février 2026 au 27 avril 2026

Le Président explique qu'à la suite du départ de la Directrice de l'EHPAD, il a été décidé de procéder à une réorganisation et une redéfinition des postes au sein de l'établissement afin d'en assurer le bon fonctionnement et de répondre aux obligations d'encadrement de l'établissement.

Aussi, le Président propose de créer un poste permanent d'attaché territorial à temps complet.

Placé sous l'autorité de la Direction Générale du CIAS, la « Direction administrative et financière » aura pour principales missions de :

- Participer à la gouvernance du CIAS,
- Sécuriser les décisions budgétaires,
- Garantir la cohérence des procédures et assurer la bonne application des orientations des élus.

Cette personne sera l'interlocutrice centrale pour les budgets, les procédures, la conformité et les comptes rendus réglementaires. Elle aura également la charge du pôle hébergement en collaboration avec la Responsable des politiques sociales, et conservera un lien fonctionnel avec l'IDEC afin de garantir une continuité d'information et de fonctionnement entre les volets « Soins » et « Administratifs et financiers ».

Elle assistera la Direction générale en matière d'études et de recherche de solutions adaptées aux projets de l'établissement.

Ceci exposé,
Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 5
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 5
- nombre de votes « pour » : 5
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la nécessité de créer un poste d'attaché territorial pour répondre aux besoins de fonctionnement de l'EHPAD,

DÉCIDE la création d'un emploi permanent d'attaché territorial (ouvert aux 2 grades), à temps complet, et ce à compter du 1 avril 2026.

DIT que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum par référence à l'article L.332-8,3° qui permet aux communes de moins de 1 000 habitants et au groupement de communes de moins de 15 000 habitants de recruter des agents contractuels sur des postes permanents à défaut de candidats fonctionnaires et aussi de conclure au terme d'une durée de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique par un même agent, un contrat à durée indéterminée.

DIT que l'agent retenu dans ces conditions devra être titulaire du diplôme requis pour être admissible au concours d'attaché, comme défini par décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier des cadres d'emplois des attachés territoriaux ou à défaut justifier d'une expérience similaire confirmée dans le domaine de compétence requis.

DIT que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des missions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux, à un échelon fixé en fonction de l'expérience et du profil du candidat.

DIT que le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

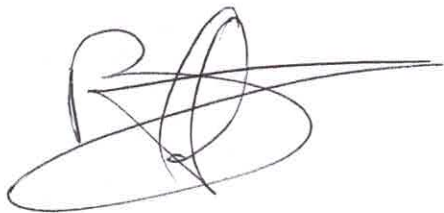
DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au budget 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 26 FÉVRIER 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Bernadette CHAMOUSSIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président,

Lucien SPIGARELLI

A handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical, slightly curved strokes that form a stylized, elongated shape.